



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2021-131

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 87 /

87-2021-11-02-00004 - Arrêté du 02 novembre 2021 de subdélégation de Mme la directrice départementale des territoires par intérim en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 3
87-2021-11-02-00003 - Arrêté du 02 novembre 2021 de subdélégation de Mme la directrice départementale des territoires par intérim en matière d'administration générale (4 pages)	Page 8
87-2021-11-02-00002 - Décision du 2 novembre 2021 désignant M. Eric MULLER directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Vienne par intérim (1 page)	Page 13

Direction Départementale des Territoires 87

87-2021-11-02-00004

Arrêté du 02 novembre 2021 de subdélégation
de Mme la directrice départementale des
territoires par intérim en matière
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES PAR INTÉRIM POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR
SECONDAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE 5 DU DÉCRET DU 29 DÉCEMBRE 1962 PORTANT
RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

La directrice départementale des territoires par intérim,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005, relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 7 octobre 2021, publié au Journal officiel de la République française du 9 octobre 2021, portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU préfète de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministère de l'intérieur du 24 juin 2020, nommant madame Lydie LAURENT directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Haute-Vienne du 28 octobre 2021 désignant Mme Lydie LAURENT en tant que directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim à compter du 1^{er} novembre 2021;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Haute-Vienne du 28 octobre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Lydie LAURENT, directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim ;

Vu la décision de la directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim du 2 novembre 2021, désignant M. Eric MULLER directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Vienne par intérim à compter du 2 novembre 2021,

DÉCIDE

Article 1er: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie LAURENT, directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim, la délégation de signature qui lui a été conférée en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP visés par l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 est exercée par M. Eric Muller, directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Vienne par intérim.

Article 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives, subdélégation de signature est également donnée aux chefs de service et adjoints cités ci-après, afin de signer les actes et documents relatifs à la représentation du pouvoir adjudicateur et à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les BOP suivants :

Prénom NOM	Fonction	Intitulé du BOP	Numéro du BOP
Éric HULOT	Chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)	Paysages, eau et biodiversité	113
Marie-Claire DUFOUR	Adjointe au chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)		
Cédric JOSEPH	Adjoint au chef du service urbanisme et habitat (SUH)	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135
LIONEL ECLANCHER	chef de l'unité renouvellement urbain (SUH) et chef de l'unité logement (SUH) par intérim,		
Nicolas LOUBERE	Chef du service économie agricole (SEA)	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	149
Christine SAINT-MARTIN	Adjointe au chef du service économie agricole (SEA)		
Eric HULOT	Chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)		
Marie-Claire DUFOUR	Adjointe au chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)		
Emmanuel EMERY	Chef du service ingénierie des territoires (SIT)	Prévention des risques	181
Serge CHAUMONT	Adjoint au chef du service ingénierie des territoires (SIT)	Sécurité et éducation routières	207
Nicolas LOUBERE	Chef du service économie agricole (SEA)	Écologie	362 (mission plan de relance)
Christine SAINT-MARTIN	Adjointe au chef du service économie agricole (SEA)		
Eric HULOT	Chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)		
Marie-Claire DUFOUR	Adjointe au chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)		

Article 3 : Les agents cités ci-après sont habilités à l'utilisation des applications CHORUS ou interfacées CHORUS, dans les limites et le respect des règles d'utilisation de ces applications.

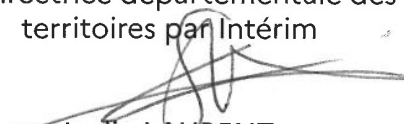
SERVICE	NOM Prénom	APPLICATION(S)
SUH	AUDOIN Marjorie	CHORUS Formulaire CHORUS Gallion
SUH	CALENDRAUD Muriel	ADS 2007
SUH	FARCIN Elisabeth	ADS 2007 et CHORUS
SUH	ECLANCHER Lionel	CHORUS Formulaire CHORUS Gallion
SUH	LASPOUGEAS Hervé	CHORUS Formulaire CHORUS Gallion
SUH	LE ROUZIC Yves-Marie	ADS 2007
SUH	VILLEJOUBERT Christine	CHORUS Formulaire CHORUS Gallion
SIT	CHAUMONT Serge	CHORUS Formulaire
SIT	OIKAOUI Younès	CHORUS Formulaire
SIT	PERROUX Yvan	CHORUS Formulaire
SIT	MARLIN Hélène	CHORUS Formulaire
SEEF	HULOT Eric	CHORUS Formulaire
SEEF	DUFOUR Marie-Claire	CHORUS Formulaire
SEA	LOUBERE Nicolas	CHORUS Formulaire
SEA	SAINT-MARTIN Christine	CHORUS Formulaire
SEA	CHAMBAUD Pascal	CHORUS Formulaire
SEA	PINEAU Claudine	CHORUS Formulaire

Article 4 : La présente décision de subdélégation prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Haute-Vienne.

Article 5 : Le directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Vienne par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le **02 NOV. 2021**

La directrice départementale des
territoires par Intérim



Lydie LAURENT

Direction Départementale des Territoires 87

87-2021-11-02-00003

Arrêté du 02 novembre 2021 de subdélégation
de Mme la directrice départementale des
territoires par intérim en matière
d'administration générale



SUBDÉLÉGATION DE LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES PAR INTÉRIM EN MATIÈRE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La directrice départementale des territoires par intérim,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 octobre 2021, publié au Journal officiel de la République française du 9 octobre 2021, portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU préfète de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 24 juin 2020, nommant Mme Lydie LAURENT directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Haute-Vienne du 28 octobre 2021 désignant Mme Lydie LAURENT en tant que directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Haute-Vienne du 28 octobre 2021 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Mme Lydie LAURENT, directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim ;

Vu la décision de la directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim du 2 novembre 2021, désignant M. Eric MULLER directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Vienne par intérim à compter du 2 novembre 2021,

DÉCIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie LAURENT, directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim, la délégation de signature qui lui a été conférée par arrêté préfectoral du 28 octobre 2021 est exercée par M. Eric MULLER, directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Vienne par intérim.

Article 2 : Subdélégation de signature est également donnée aux chefs de service afin de signer tout actes ou décisions dans le cadre de leurs attributions respectives. Les chefs de services bénéficiaires de cette subdélégation sont :

M. Eric HULOT, chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)
M. Emmanuel EMERY, chef du service ingénierie des territoires (SIT)
M. Nicolas LOUBERE, chef du service économie agricole (SEA)

En cas de décision d'intérim d'un chef de service, prise par la directrice départementale des territoires par intérim, l'intérimaire exerce la délégation du chef de service correspondant, pendant toute la durée de l'intérim.

Article 3 : Les adjoints des chefs de service dont les noms suivent disposent de la même subdélégation de signature que les chefs de service et suppléent leur absence ou empêchement :

M. Serge CHAUMONT, adjoint au chef du SIT
Mme Marie-Claire DUFOUR, adjointe au chef du SEEF
M. Cédric JOSEPH, adjoint au chef du SUH
Mme Christine SAINT-MARTIN, adjointe au chef du SEA.

En cas de décision d'intérim d'un adjoint à un chef de service, prise par la directrice départementale des territoires par intérim, l'intérimaire exerce la délégation de l'adjoint au chef de service correspondant, pendant toute la durée de l'intérim.

Article 4 : Dans le cadre de leurs compétences respectives et pour les domaines d'activité propres à leur service, subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité et de mission suivants :

Mme Shana BOUHET, cheffe de l'unité foncier et territoires (SEA),
M. Laurent JOYEUX, chef de l'unité aides surfaciques et agro-environnementales (SEA),
M. Pascal CHAMBAUD, chef de l'unité accompagnement des exploitations et des filières (SEA),
M. Lionel ÉCLANCHER, chef de l'unité renouvellement urbain (SUH) et chef de l'unité logement (SUH) par intérim,
M. Emmanuel GOUHIER, chef de l'unité nature-forêt (SEEF),
Mme Françoise JAMMET-MEUNIER, cheffe de l'unité accessibilité (SIT),
Mme Hélène MARLIN, cheffe de l'unité sécurité routière (SIT),
M. Younès OIKAOUI, chef de l'unité éducation routière (SIT),
M. Yvan PERROUX, chef de l'unité transition énergétique-risques (SIT)
M. François ROCHER, chef de l'unité renouvellement et modernisation des exploitations (SEA),
M. Lionel LAGARDE, chef de l'unité eau et milieux aquatiques (SEEF)

En cas de décision d'intérim d'un chef d'unité ou de mission, prise par la directrice départementale des territoires par intérim, l'intérimaire exerce la délégation du chef d'unité ou de mission correspondant pendant toute la durée de l'intérim.

Article 5 : Dans le cadre de leurs compétences spécifiques, subdélégation de signature est également donnée à :

M. Pierre NICOLAS, responsable de l'atelier d'instruction au sein de l'unité ADS (SUH),
Mme Céline BABIN-MANOUX, adjointe « instruction » à la responsable de l'unité accessibilité ;
Mme Isabelle GAUDRIAULT, chargée de mission, responsable du volet conseil en accessibilité ;
Mme Alexina KITOU, instructrice accessibilité.

Article 6 : Les chefs de service, leurs adjoints et les chefs d'unité nommément désignés valident les congés et absences des agents de leur service dans le respect du règlement intérieur de la DDT et des règles complémentaires édictées.

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée, durant la durée d'exercice des astreintes, aux agents suivants :

M. Serge CHAUMONT, adjoint au chef du service ingénierie des territoires (SIT)
Mme Marie-Claire DUFOUR, adjointe au chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)
M. Emmanuel EMERY, chef du service ingénierie des territoires (SIT)
M. Eric HULOT, chef du service eau, environnement, forêt (SEEF)
M. Cédric JOSEPH, adjoint au chef du service urbanisme et habitat (SUH)
M. Nicolas LOUBERE, chef du service économie agricole (SEA)
Mme Christine SAINT-MARTIN, adjointe au chef du service économie agricole (SEA).

Article 8 : La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Haute-Vienne et prend effet à compter de sa publication.

Article 9 : Le directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Vienne par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges, le **02 NOV. 2021**

La directrice départementale des
territoires par intérim



Lydie LAURENT

Direction Départementale des Territoires 87

87-2021-11-02-00002

Décision du 2 novembre 2021 désignant M. Eric
MULLER directeur départemental adjoint des
territoires de la Haute-Vienne par intérim



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

La directrice départementale des territoires par intérim,

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 24 juin 2020, nommant Mme Lydie LAURENT directrice départementale adjointe des territoires de la Haute-Vienne ;

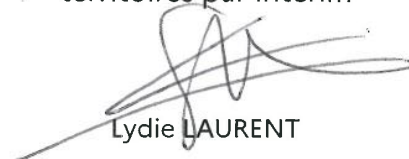
Vu l'arrêté de la Préfète de la Haute-Vienne du 28 octobre 2021 portant désignation de Mme Lydie LAURENT en tant que directrice départementale des territoires de la Haute-Vienne par intérim à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Eric MULLER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service Urbanisme Habitat, assurera la fonction de directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Vienne par intérim à compter du 2 novembre 2021 et jusqu'à la date de fin de la période d'intérim de direction par Mme Lydie LAURENT.

Fait à Limoges, le **02 NOV. 2021**

La directrice départementale des
territoires par intérim



Lydie LAURENT